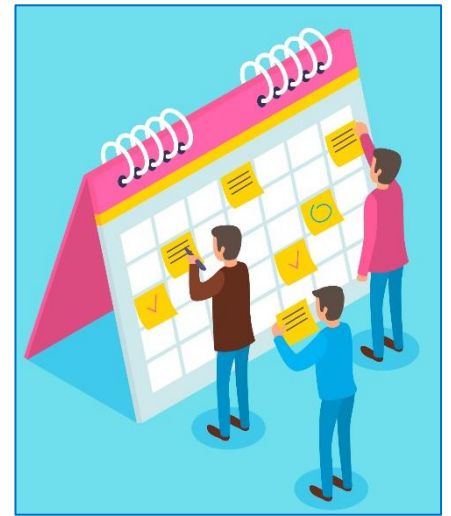


Restituez nos JRTT employeur !

La Direction n'a toujours pas annoncé clairement ses intentions à propos de l'utilisation des JRTT Employeur restant à sa disposition dans le compteur « RTT Employeur ».

Compte tenu de la programmation des activités présentées lors de chaque CSE, la possibilité d'effectuer des aménagements de ponts ou même de week-ends prolongés n'est pas à l'ordre du jour...



Par un accord central, signé par la **CFE-CGC**, les JRTT Employeur non utilisés devront être restitués au plus tard à fin septembre et visibles sur la paie d'octobre.

Pour la **CFE-CGC**, l'anticipation devrait être le mot d'ordre !

L'an dernier, la restitution s'est faite en juin. La restitution des RTT Employeur sur une plus longue période facilite la gestion des congés pour les managers. Ils peuvent planifier, anticiper les absences. Et non pas les subir en fin d'année. Cela contribue à améliorer la Motivation et le Bien-être des salariés pouvant prévoir leurs congés sereinement.

Cette demande de planification ou de restitution concerne les salariés de tout le site composé des 3 clusters : SSMU, PPMP et MPMU.

Vos Délégués Syndicaux CFE-CGC du pôle de Mulhouse :

Laurent GAUTHERAT, Martial PETITJEAN, David LINDECKER, Franck VANDERSOUEP



Lien vers le domaine de publication des tracts CFE-CGC :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

